



REGLEMENT DES CHALLENGES « MIXTE ET FEEDER »

1 DESCRIPTION DES EPREUVES.

Ces challenges sont un classement des pêcheurs licenciés du CD 44 se basant sur des marques obtenues lors de différents concours de l'année, dans les catégories concernées, se déroulant en Loire Atlantique. Seuls les concours des clubs adhérents au CD 44 permettent aux pêcheurs de marquer des points. Les points sont répartis à chaque concours entre les 20 premiers pêcheurs du CD 44 dans l'ordre du classement suivant le tableau ci-dessous.

CLT	POINTS	CLT	POINTS	CLT	POINTS	CLT	POINTS
1	20	6	15	11	10	16	5
2	19	7	14	12	9	17	4
3	18	8	13	13	8	18	3
4	17	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

2 CLASSEMENT DU CHALLENGE.

A l'issue des concours validés sur le calendrier pour chaque catégorie, le classement final est établi comme suit :

- Somme des n meilleures marques retenues.

Le nombre de marques retenues est déterminé comme suit : nombre de concours n validés au calendrier dans chaque catégorie divisé par 2 + 1.

Ex : pour n = 10 nombre de marques retenues : $10/2 + 1 = 6$. Si le résultat n'est pas un nombre entier, le résultat est arrondi au chiffre immédiatement inférieur.

Ex : pour n = 11 nombre de marques retenues : $11/2 + 1 = 6$ (arrondi).

Si en cours d'année, un ou des concours sont annulés, le calcul est réactualisé.

- Si égalités :

- o Le pêcheur ayant obtenu la marque la plus élevée passe devant. Si l'égalité persiste, la 2^{ème} marque la plus élevée passe devant et ainsi de suite jusqu'à la dernière marque.

Exemple de classement :

- 9 concours validés au calendrier $\rightarrow 9/2 + 1 = 5$ marques retenues.

NOM	Concours 1	Concours 2	Concours 3	Concours 4	Concours 5	Concours 6	Concours 7	Concours 8	Concours 9	Total
PECH.1	20	2	18	6	17	16	3	17	20	92
PECH.2	15	20		19		15	9	10	11	80
PECH.3	1	3	13	7	8	17	10	12	6	60
PECH.4		13			9	5	12	14	14	60
PECH.5		12	12	10		8		13	13	60
PECH.6	14						11	13	10	48

Les cases jaunes indiquent les marques non retenues. Les pêcheurs 3, 4, 5 ont le même nombre de points. Le pêcheur 3 passe devant car il a la plus grosse marque par rapport aux pêcheurs 4 et 5, et le pêcheur 4 passe devant le 5 car il a une marque plus élevée.

Les pêcheurs n'ayant pas marqué de points ne sont pas classés.

Ces classements servent de référence lors de la présentation des résultats en A.G. du CD 44.

A la fin de la saison, si les finances du CD le permettent, une rencontre pour chaque catégorie est organisée indépendamment, rassemblant les 18 premiers des classements des challenges. Une dotation est réservée par le CD 44 est déterminée suivant la grille ci-dessous en euros (cette dotation sera éventuellement adaptée en fonction des contraintes budgétaires du CD 44) :

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème
80	75	70	65	60	50	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40

Après envoi des convocations, si un ou plusieurs participants se désistent, la liste est complétée par le ou les classés suivant le 18^{ème} à condition que le ou les désistements interviennent au moins 1 semaine précédant la date fixée pour la rencontre. Au-delà de ce délai les places ne sont pas comblées et la ou les dotations sont retournées au CD 44. Idem pour les absents le jour du concours.

3 DEROULEMENT DU TOP 18.

La rencontre consiste en une seule épreuve de 4 h pour le mixte et 5 h pour le feeder. Les modalités du concours sont déterminées par le responsable de l'organisation (secteurs, classement, horaires, limitation d'esches, modification de parcours éventuelle en fonction des contraintes du moment, etc....).

Afin d'optimiser les chances de chacun, les compteurs sont remis à zéro, seule la place du TOP 18 compte pour le classement. En cas d'égalité, le pêcheur ayant le meilleur classement au challenge passe devant.

Le CD 44 se réserve le droit en final de ne pas organiser l'épreuve.

REVISION : 01/01/2025	APPROUVE EN REUNION DE BUREAU le : 30/01/2025		
	S E C R E T A I R E	T R E S O R I E R	P R E S I D E N T

